

CONSULTATION :

Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour projet de mise en œuvre du SI de gestion des compétitions

Table des matières

PREAMBULE.....	3
PARTIE ADMINISTRATIVE	4
1. Objet de la consultation	4
2. Critères de sélection	4
2.1. Jugement des candidatures.....	4
2.2. Jugement des offres	5
3. Organisation et règle de la consultation	5
4. Modalités de remise des offres	6
4.1. Conditions d’envoi	6
4.2. Pièces justificatives	6
4.3. Renseignements complémentaires / modifications	6
5. Echancier de la procédure de consultation	7
6. Confidentialité	7
PARTIE TECHNIQUE.....	9
1. Lot n°0 :	9
2. Lot n°1 : Les étapes d’assistance	9
2.1. Etape 1 : Lancement de l’étude du besoin.....	9
2.2. Etape 2 : Définition et aide au choix du scenario.....	9

3. Lot n°2 : Gestion de la consultation de la MOE	9
4. Lot n°3 : Accompagnement à la réalisation	9
ANNEXE 1.....	10

PREAMBULE

La Fédération Française de Roller Sports (FFRS), fondée en 1910, est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Présidée par Monsieur Nicolas BELLOIR, la Fédération Française de Roller Sports dispose d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau Exécutif.

La Fédération Française de Roller Sports figure au nombre des fédérations sportives visées aux articles L. 131-1 et suivants du code du sport

La FF Roller Sports est une fédération agréée et délégataire au sens des articles L. 131-8 et L. 131-14 du Code du sport.

En sa qualité de Fédération sportive agréée, elle participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives.

La FF Roller Sports a en outre reçu délégation du Ministère chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux de sa discipline sportive et procéder aux sélections correspondantes.

Elle assure également la représentation de la France par l'engagement des Equipes de France dans des manifestations internationales.

Conformément à l'article L.131-16 du code du sport, la fédération édicte les règles techniques propres à ses disciplines, mais aussi les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte aux licenciés.

La FF Roller Sports a pour projet la mise en œuvre du système d'information de gestion des compétitions, en prenant en compte ses autres systèmes d'information. Ce projet, hautement stratégique, doit pouvoir faciliter la préparation d'une compétition, le déroulement ainsi que la transmission des résultats, en gérant toutes les disciplines compétitives. **Le projet devant aboutir pour septembre 2017**, la FF Roller Sports exprime le besoin de se faire accompagner dans sa Maîtrise d'ouvrage.

C'est dans ce contexte que la FF Roller Sports procède à une consultation « Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le projet de mise en œuvre du SI de gestion des compétitions », comprenant quatre lots :

- Lot n°0 : Etat des lieux des SI de la FF Roller Sports
- Lot n°1 : Assistance
- Lot n°2 : Gestion de la consultation
- Lot n°3 : Accompagnement à la réalisation

PARTIE ADMINISTRATIVE

1. Objet de la consultation

La FF Roller Sports recherche un prestataire pour l'accompagner dans la Maîtrise d'ouvrage, en mettant tout en œuvre tout au long de sa mission des moyens et des compétences pour l'aider à atteindre ses objectifs.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) devra :

- Recueillir et traduire les besoins de la FF Roller Sports ;
- Etudier les scénarii et aider à la décision ;
- Vérifier la bonne réponse aux besoins exprimés ;
- Organiser le dialogue entre la FF Roller Sports et le Maître d'œuvre ;

Le candidat à l'AMO devra pouvoir répondre au minimum aux étapes suivantes :

Lot n°0 :

- Etat des lieux de nos systèmes d'information ;

Lot n°1 :

- Lancement de l'étude du besoin avec écriture des spécifications fonctionnelles générales ;
- Définition et aide au choix du scénario ;
- Aide au lancement du scénario choisi ;

Lot n°2 :

- Gestion de la consultation d'une ou plusieurs MOE en fonction du scénario choisi ;

Lot n°3 :

- Accompagnement à la réalisation ;
- Pilotage du projet et accompagnement au changement ;

Le candidat devra pouvoir justifier d'une parfaite maîtrise des enjeux des associations sportives.

Le candidat à l'AMO ne pourra pas candidater à la MOE.

2. Critères de sélection

2.1. Jugement des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de produire ou compléter des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous.

La FF Roller Sports éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées.

Les offres qui n'auront pas été éliminées seront classées pour faire ressortir l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement.

2.2. Jugement des offres

Les candidats retenus seront ceux ayant remis l'Offre que la FF Roller Sports estimera comme étant la plus à même de répondre à ses besoins et standards, en fonction des critères ci-dessous. L'ordre d'énonciation de ceux-ci ne préjugeant en aucune manière de leur importance :

Critère « démarche d'accompagnement méthodologique » : 40 % de la notation

Critère « capacité à pouvoir répondre aux 4 lots dans leur intégralité » : 20 % de la notation

Critère « prix » : 20 % de la notation

Critère « connaissance et expérience du métier sport » : 20 % de la notation

3. Organisation et règle de la consultation

- La présente consultation est publiée sur le site Internet de la FF Roller Sports (www.ffroller.fr);
- Le dossier de la consultation est envoyé à tous les prestataires que la fédération aura sélectionnés, ainsi qu'à tout candidat qui en ferait la demande par courrier électronique à la Direction (direction@ffroller.fr);
- Les candidats remettent leur offre dans les conditions prévues au point 4 du présent dossier ;
- Dans le cadre de la présente consultation, chaque candidat supporte l'intégralité des frais par lui engagés, y compris les frais de déplacement dans le cas où son audition serait sollicitée par la FF Roller Sports ;
- Les candidats devront se conformer à toutes les règles, obligations et conditions contenues dans le présent dossier ;
- Chaque candidat garantit à la FF Roller Sports que les informations contenues dans son offre ne sont ni erronées, ni trompeuses, et que pour le cas où tout changement notable apparaîtrait dans la situation du candidat après le dépôt de son offre, celui-ci en informera immédiatement la FF Roller Sports par écrit ;
- La FF Roller Sports se réserve le droit d'organiser l'audition des candidats. Au cours de ces auditions, la Fédération pourra discuter de tous les aspects des offres avec les candidats ;
- Les candidats seront, le cas échéant, auditionnés dans des conditions assurant une stricte égalité entre eux ;
- La FF Roller Sports pourra en toute occasion exiger d'un candidat que celui-ci fournisse, à ses frais exclusifs, toute information et/ou documentation complémentaire en relation avec son offre, ce que celui-ci accepte ;
- La participation à la présente consultation emporte acceptation par le candidat de la clause de confidentialité figurant au point 6 du présent dossier de consultation ;

- Aucun candidat ne pourra prétendre à une indemnité, quelle qu'elle soit, dans le cas où il ne serait pas retenu ou dans le cas où la consultation serait annulée ou modifiée ;
- La présente consultation ne constitue ni un contrat, ni une offre susceptible de valoir acceptation, et ce par quiconque ;
- La FF Roller Sports se réserve la possibilité de ne pas retenir de candidat à l'issue de la présente consultation ;
- La FF Roller Sports se réserve la possibilité de ne pas exécuter l'ensemble des lots, à l'issue de la présente consultation, ou à l'issue de l'exécution d'un lot. De même, à l'issue de l'exécution d'un lot, la FF Roller Sports se réserve la possibilité d'envisager un réajustement des engagements pour le ou les lot(s) suivant(s) après négociation avec le candidat retenu.

4. Modalités de remise des offres

4.1. Conditions d'envoi

Les offres devront être **réceptionnées** au plus tard le 20 juin 2016 à 17h, selon l'un des modes d'envoi suivant :

- Remises en main propre, contre récépissé à la Fédération (à l'attention de la Direction)
- Adressées par courriel (direction@ffroller.fr) avec accusé réception
- Adressées par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :

FF Roller Sports – Direction
Consultation « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage »
6 bd Franklin Roosevelt – CS 11742
33080 BORDEAUX cedex

Les offres réceptionnées postérieurement à la date et heure limites ne seront pas étudiées.

4.2. Pièces justificatives

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, datées et signées par eux :

- La réponse à la présente consultation incluant les tarifs d'intervention, ainsi que l'évaluation de la Main d'œuvre pour chacune des étapes ;
- Un extrait Kbis ;

Les offres devront entièrement être rédigées en langue française.

4.3. Renseignements complémentaires / modifications

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour élaborer leur offre, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 5 juin 2016 une demande écrite, adressée à l'adresse de messagerie suivante : direction@ffroller.fr.

En tout état de cause, la FF Roller Sports se réserve le droit de ne pas répondre à ces demandes.

Si elle le juge utile, la FF Roller Sports se réserve, par ailleurs, le droit de communiquer les réponses à l'ensemble des candidats.

La FF Roller Sports se réserve la possibilité de modifier le dossier de consultation avant la date de remise des offres prévue au point 4.1.

Les candidats auxquels aura été adressée la présente consultation seront avertis de toutes modifications par la FF Roller Sports par courriel.

5. Echancier de la procédure de consultation

L'échéancier de la procédure de consultation est le suivant :

- **24 mai 2016** Publication de la consultation sur le site Internet de la FF Roller Sports www.ffroller.fr
- A partir du **24 mai 2016** Envoi du dossier de consultation aux candidats qui en font la demande
- **Jusqu'au 20 juin 2016 à 17h** Remise des offres
- **Du 21 au 25 juin 2016** Analyse des offres
- **Au plus tard le 1^{er} juillet 2016** Annonce des résultats
- La FF Roller Sports notifie, par courrier électronique et/ou par courrier en RAR, aux candidats retenus l'acceptation définitive de leur offre.
- La FF Roller Sports notifie, par courrier électronique et/ou par courrier en RAR, aux candidats non retenus le rejet définitif de leur offre.
- L'échéancier est prévisionnel. Par conséquent, la FF Roller Sports se réserve le droit de le modifier sans toutefois rompre l'égalité entre les candidats.
- La FF Roller Sports pourra notamment décider du report de l'annonce des résultats de la consultation, sans préjudice des engagements contenus dans le présent dossier de consultation.

6. Confidentialité

Le candidat s'engage à tenir comme strictement confidentiel et, par conséquent, à ne pas divulguer à des tiers, directement et/ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, le contenu du présent dossier de consultation, toute information portée à sa connaissance dans le cadre de la présente consultation, l'ensemble des informations et documents communiqués dans le cadre de la présente consultation.

Le candidat sera seul responsable, à l'égard de la FF Roller Sports, du respect, par ses associés, dirigeants, salariés et/ou représentants, des dispositions qui précèdent.

En conséquence, toute violation des dispositions précitées par l'un quelconque des salariés, dirigeants, salariés et/ou représentants du candidat, engagera la responsabilité personnelle de celui-ci à l'égard de la FF Roller Sports.

La FF Roller Sports se réserve, en outre, la possibilité d'écarter à tout moment, toute offre remise par un candidat qui manquerait au strict respect de la présente obligation de confidentialité.

La FF Roller Sports s'engage à tenir comme strictement confidentiel le contenu des offres faites par les candidats.

Les obligations de confidentialité pesant sur les candidats et la FF Roller Sports en vertu de la consultation s'imposeront à ces derniers durant toute la procédure de la consultation.

PARTIE TECHNIQUE

Les candidatures qui répondent à tout ou partie de la consultation devront indiquer les prix distinctement par lot. Les prix devront être déclarés TTC (Toute Taxe Comprise).

Les lots sont strictement indépendants les uns des autres.

1. Lot n°0 :

- Etablir un état des lieux des systèmes d'information de la FF Roller Sports ;

2. Lot n°1 : Les étapes d'assistance

2.1. Etape 1 : Lancement de l'étude du besoin

- Cadrage du projet : définition exhaustive du périmètre du projet concerné, ses acteurs, son calendrier ;
- Détermination des besoins des utilisateurs ;
- Ecriture des spécifications fonctionnelles générales ;

2.2. Etape 2 : Définition et aide au choix du scenario

- Présentation de plusieurs scénarii applicatifs et arbitrage sur cible ;
- Définition de l'architecture fonctionnelle ;
- Aide au lancement du scenario choisi ;

3. Lot n°2 : Gestion de la consultation de la MOE

- Il pourra être consulté une ou plusieurs MOE en fonction du scenario choisi ;
- Rédaction du cahier des charges de la consultation ;
- Consultation et attribution du marché ;

4. Lot n°3 : Accompagnement à la réalisation

- Pilotage de l'intégrateur
- Qualification et encadrement de la réalisation des recettes métiers et fonctionnelles
- Pilotage du projet et accompagnement au changement

ANNEXE 1

Nom du Candidat :

reconnaît avoir reçu le, de la FF Roller Sports, un exemplaire intégral du dossier de consultation ;

et confirme que pour toutes modifications, informations, questions relatives au déroulement de la consultation et toutes demandes d'informations complémentaires qui se révéleraient nécessaires, la FF Roller Sports devra contacter :

- Madame / Monsieur :

- Adresse :

- Téléphone :

- Email :

Le candidat s'engage à tenir comme strictement confidentiels et, par conséquent, à ne pas divulguer à des tiers, directement et/ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, le contenu du dossier de consultation, toute information portée à sa connaissance dans le cadre de la consultation, l'ensemble des informations et documents communiqués dans le cadre de la consultation.

Fait à :,

le.....

Signature du représentant du Candidat

(Ajouter Nom et fonction du représentant + cachet de l'entreprise)